

Note de service

DESTINATAIRES : Tous·tes les professionnel·les autorisé·es à prescrire et leurs gestionnaires

EXPÉDITEUR : Comité de coordination des outils cliniques (CCOC)

DATE : 2026-06-30

OBJET : **OIPI-1020 Formulaire d'ordonnance**

Veuillez prendre note que les travaux pour l'outil clinique cité en objet ont été recommandés par le Comité de coordination des outils cliniques. L'entrée en vigueur de cet outil clinique s'inscrit dans le contexte de l'élargissement du droit de prescrire à plusieurs professionnels de la santé. Prendre note également que l'utilisation de cet outil débute le 30 juin.

UTILISATION VISÉE

Cet outil clinique s'adresse aux professionnels habilités à prescrire, incluant les médecins, dans le cadre de leur pratique en dehors des milieux hospitaliers. Il est destiné à soutenir la prescription auprès de la clientèle suivie en contexte externe (ex. : première ligne, cliniques ambulatoires, soutien à domicile, etc.), selon le champ d'exercice des professionnels concernés.

VERSIONS ANTÉRIEURES DE L'OUTIL CLINIQUE

Cet outil clinique remplace les documents listés ci-dessous :

Composante	No et nom du formulaire	Traitement anciennes versions ¹
DAH – DSHAPPA – DSSADG – DPJASP	OIPI-871 Vitamines-Minéraux-Formules nutritives à domicile par nutritionniste	E

¹ D = Détruire, E = Utiliser jusqu'à épuisement des quantités restantes

MODALITÉS D'APPROVISIONNEMENT

Le formulaire d'ordonnance est disponible en format dynamique et pour impression sur l'intranet : [OIPI-1020 Formulaire d'ordonnance](#)

PORTEUR DE DOSSIER

Toute question en lien avec l'utilisation et/ou l'application de cet/ces outil(s) clinique(s) peut être adressée au porteur de dossier suivant :

Comité de coordination des outils cliniques (CCOC)
outils-cliniques.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca